

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

LES GRANDES ORIENTATIONS DU PADD

AXE 1 : LES GOUTELLOIS

UN RYTHME DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE MODÉRÉ

- Objectif 1 : Attirer de jeunes ménages afin de permettre le renouvellement de la population
- Objectif 2 : Conserver une offre de logements et de terrains adaptée aux modèles familiaux actuels
- Objectif 3 : Anticiper le vieillissement de la population (la création de structure style MARPA, EPHAD...)
- Objectif 4 : Trouver un rythme de croissance démographique raisonnable permettant l'intégration de la population dans la vie communale sans surcoût pour la collectivité (services publics, réseaux, ...)

LES ACTIFS, LES CSP ET LES CONDITIONS D'EMPLOI

- Objectif 1 : Adapter les services aux nouveaux types d'habitants de la commune
- Objectif 2 : Conserver la diversité des catégories socio-professionnelles
- Objectif 3 : Anticiper le changement de catégorie d'emploi

AXE 2 : LE LOGEMENT



MAÎTRISER L'ÉTALEMENT URBAIN ET L'URBANISATION FUTURE DE LA COMMUNE

- Objectif 1 : Encourager les rénovations et l'amélioration thermique des logements anciens
- Objectif 2 : Développer un équilibre de logements à la taille actuelle des ménages
- Objectif 3 : Développer une réflexion quant à la reprise et à la réhabilitation des logements vacants
- Objectif 4 : Optimiser l'usage du sol en densifiant proportionnellement le tissu urbain
- Objectif 5 : Proposer une diversité de type et de l'offre de logement
- Objectif 6 : Comment conserver un parc de résidences secondaires en bon état

SOCIAL ET LOCATIF

- Objectif 1 : Permettre la création de logement locatif privé et public
- Objectif 2 : Conserver la diversité sociale et générationnelle sur le bourg en développant des logements sociaux

PERSONNES ÂGÉES

- Objectif 1 : Permettre le maintien à domicile des personnes âgées dans de bonnes conditions (adaptation du logement)

DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION

- Objectif 1 : Continuer et encourager la politique de réhabilitation et d'amélioration des logements ; (aide pour le ravalement de façade et réfection de toitures)
- Objectif 2 : Fixer une densité de logements raisonnable afin de limiter l'extension urbaine et le mitage des surfaces agricoles et/ou naturelles
- Objectif 3 : Trouver un rythme d'urbanisation cohérent et raisonnable en corrélation avec les objectifs du Scot
- Objectif 4 : Entreprendre une réflexion concernant la reprise des logements vacants et/ou à rénover
- Objectif 5 : Permettre le changement de destination et l'usage en habitation des anciens bâtiments agricoles de qualité

AXE 3 : L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

PERMETTRE L'IMPLANTATION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET ARTISANALES

- Objectif 1 : Maintenir les activités existantes et leur offrir des possibilités d'extension et d'évolution sur le territoire
- Objectif 2 : Permettre l'implantation de nouvelles entreprises
- Objectif 3 : Éviter de contraindre les entreprises avec l'installation d'habitation dans leur voisinage immédiat
- Objectif 4 : Encourager le développement des activités commerciales et/ou de service au sein du bourg

AXE 4 : L'ACTIVITÉ AGRICOLE

DÉVELOPPER ET PÉRENNISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE

- Objectif 1 : Protéger l'outil de production et maintenir la SAU (Surface Agricole Utile) actuelle
- Objectif 2 : Préserver les terres éparpillées
- Objectif 3 : Permettre l'installation de nouveaux agriculteurs sur la commune
- Objectif 4 : Prévenir les conflits entre urbanisation et agriculture
- Objectif 5 : Permettre le changement de destination des bâtiments agricoles

AXE 5 : LE CADRE DE VIE

MAINTENIR L'ANCRAGE TERRITORIAL

- Objectif 1 : Préserver et entretenir le patrimoine naturel de la commune
- Objectif 2 : Maintenir les espaces de respiration dans le bourg
- Objectif 3 : Maintenir un bon niveau de services d'équipement et de commerces
- Objectif 4 : Conserver l'identité communale et l'attachement des habitants à leur territoire
- Objectif 5 : Éviter de devenir une commune dortoir
- Objectif 6 : Renforcer l'attractivité du bourg et des villages

AXE 6 : L'ENVIRONNEMENT



MAINTENIR LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Objectif 1 : Préserver la bonne qualité des eaux de la commune
- Objectif 2 : Préserver la bonne qualité de l'eau potable distribuée
- Objectif 3 : Maintenir et favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en adéquation avec les mesures du SDAGE et du SAGE
- Objectif 4 : Développer les zones urbanisables dans les secteurs desservis par le réseau collectif d'eaux usées
- Objectif 5 : Continuer à assurer le bon traitement des eaux usées et le contrôle des assainissements autonomes
- Objectif 6 : Mise en réseau séparatif lors des travaux communaux dans les zones encore en réseau unitaire
- Objectif 7 : Insister sur la récupération des eaux pluviales afin de préserver l'état des routes et des fossés ainsi que la station d'épuration

TENIR COMPTE DE LA GESTION DES DÉCHETS

- Objectif 1 : Poursuivre une gestion de qualité des déchets et favoriser la valorisation énergétique dans le traitement des déchets
- Objectif 2 : Favoriser la bonne gestion des déchets dans les nouveaux secteurs urbanisables

ENVIRONNEMENT SONORE

- Objectif 1 : Préserver les zones calmes
- Objectif 2 : Prendre en compte les nuisances sonores dans le projet d'aménagement

PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET LES NUISANCES DANS LES FUTURS AMÉNAGEMENTS

- Objectif 1 : Améliorer la prise en compte des risques dans l'aménagement
- Objectif 2 : Limiter l'exposition aux risques des populations

LA QUALITÉ DE L'AIR

- Objectif 1 : Préserver la bonne qualité de l'air
- Objectif 2 : Proposer des modes de transports alternatifs
- Objectif 3 : Améliorer la prise en compte de la qualité de l'air

LES GAZ À EFFET DE SERRE

- Objectif 1 : Rationaliser les zones urbanisables à proximité des dessertes en transport en commun ou des équipements, aménager des liaisons douces
- Objectif 2 : Permettre le développement de projets d'énergie renouvelable
- Objectif 3 : Adapter le règlement de zone aux nouvelles énergies

MILIEUX NATURELS

- Objectif 1 : Préserver l'ensemble des milieux naturels et remarquables et leurs fonctionnalités
- Objectif 2 : Permettre la mise en place d'une trame verte et bleue multifonctionnelle
- Objectif 3 : Préserver la ripisylve existante le long des cours d'eau et les zones humides
- Objectif 4 : Maintenir des pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses de l'environnement
- Objectif 5 : Limiter la consommation des espaces naturels
- Objectif 6 : Limiter l'étalement urbain en favorisant la densification des zones urbaines

AXE 7 : LES PAYSAGES

PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS ET LES PAYSAGES

- Objectif 1 : Préserver les espaces ouverts et les perspectives lointaines
- Objectif 2 : Renforcer le lien entre protection paysagère et promotion touristique
- Objectif 3 : Protéger et mettre en avant les éléments naturels de La Goutelle (cours d'eau, végétation...)
- Objectif 4 : Cérer durablement les boisements de la commune et proposer un classement pertinent (EBC)
- Objectif 5 : Préserver le patrimoine bâti et le petit patrimoine
- Objectif 6 : Préserver les éléments remarquables de paysage

AXE 8 : LES DÉPLACEMENTS

PRENDRE EN COMPTE LES PROBLÉMATIQUES DE DÉPLACEMENTS ET DU STATIONNEMENT DANS LES AMÉNAGEMENTS FUTURS

- Objectif 1 : Anticiper l'évolution du bourg et des parties urbanisées dans une logique de déplacement raisonnée
- Objectif 2 : Favoriser l'utilisation des transports en commun et du co-voiturage
- Objectif 3 : Développer des poches de stationnement dans le bourg et les modes de déplacement doux
- Objectif 4 : Adapter le nombre de place de stationnement par logement créé pour éviter l'occupation permanente du domaine public
- Objectif 5 : Garantir la pérennité des itinéraires de randonnées et des cheminements piétonniers

AXE 9 : LE TOURISME

VALORISER LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES

- Objectif 1 : Préserver et mettre en valeur la diversité des paysages
- Objectif 2 : Permettre le développement d'activités touristiques existantes ou nouvelles
- Objectif 3 : Encourager les initiatives économiques et touristiques sur la commune